

## **Le Collège alimentaire de la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) rejoint Interfel**

**La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) - Collège alimentaire rejoint l'Interprofession des fruits et légumes frais. Il s'agit de la 15<sup>ème</sup> organisation professionnelle membre de l'Interprofession des fruits et légumes frais.**

Pour accueillir cette nouvelle organisation, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, s'est réunie en Assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2019 afin de faire évoluer ses statuts. Ces nouveaux statuts confortent également le champ de compétence de l'interprofession pour tous les fruits et légumes frais, quel que soit leur degré de préparation et d'élaboration.

Le Collège alimentaire de la FCA est composé du Groupement Les Mousquetaires et du Mouvement E.Leclerc. Avec l'entrée de cette nouvelle organisation professionnelle, Interfel compte dorénavant 15 membres actifs de l'interprofession des fruits et légumes frais. Le Collège alimentaire de la FCA vient compléter les enseignes de la FCD, permettant une représentativité complète des acteurs de la grande distribution au sein de la filière des fruits et légumes frais.

Le président d'Interfel, Laurent Grandin, s'est félicité du vote à l'unanimité qui a entériné cette nouvelle adhésion qui confère à l'interprofession un niveau de représentativité jamais atteint pour tous les produits et les métiers de la filière.

### **Contact presse**

Jeanne LAVERSIN – 01 49 49 15 21 - 06 15 85 73 73 – [j.laversin@interfel.com](mailto:j.laversin@interfel.com)

Christelle GROUSSARD – 01 49 49 15 20 – 07 76 96 28 06 - [c.groussard@interfel.com](mailto:c.groussard@interfel.com)

### **A propos d'Interfel :**

Créée en 1976, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, rassemble l'ensemble des produits issus de la filière des fruits et légumes frais. Tous les stades représentant les métiers de la filière sont représentés : production, coopération, expédition, importation, introduction, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés) et restauration collective. Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.